



Monsieur le Président Scot Sud Gard  
Scot Sud Gard  
1 Rue du Colisée  
30900 Nîmes

Nîmes, le 8 février 2022

**Pôle Territoires**

**Siège Social**  
Mas de l'Agriculture  
1120, route de Saint Gilles  
CS 38283  
30942 Nîmes cedex 9  
Tél. : 04 66 04 50 60

Objet. : Avis concernant la modification simplifiée n°1 du Scot Sud Gard

Courrier suivi par : Christine Roy  
t: 04 66 04 50 68      ✉: christine.roy@gard.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Vous avez saisi la Chambre d'Agriculture pour avis au sujet du projet de modification simplifiée du Scot Sud Gard arrêté le 19 mars 2019. Cette modification est menée afin de répondre au cadre de la loi Littoral en :

- Déterminant les critères d'identification des autres secteurs déjà urbanisés (SDU).
- Localisant les SDU, hors espace proches du rivage, qui peuvent se densifier sans extension par opération de logement ou d'hébergement ou de services publics.  
A savoir : le secteur Montcalm à Vauvert, et Malamousque à Aigues-Mortes.
- Supprimant la notion de hameau nouveau intégré à l'environnement et d'ensemble bâti traditionnel.

Après étude des documents par nos services, nous vous informons que nous n'avons pas de remarque à formuler.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente,

Magali SAUMADE

